

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2022</b>	<b>N° 2022-777</b>

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 novembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Solidarités Urbaines</b>	<b>N° 2022-777</b>

---

**Mise en œuvre du plan quinquennal pour le Logement d'Abord au titre de l'année 2022 -Signature du quatrième avenant à la convention cadre et financements des actions engagées - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1. Contexte**

Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il propose un changement de logique et vise à réorienter durablement les personnes sans domicile de l'hébergement vers le logement, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé fin 2017 visait la désignation de territoires pour mettre en œuvre de manière accélérée ce plan quinquennal. C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole s'est associé au Département de la Gironde pour cosigner une candidature commune qui a été retenue fin mars 2018 (délibération n°2018-81 du 16 février 2018).

Pour rappel, cet AMI repose sur le principe de co-financement et d'engagements conjoints de l'Etat et du territoire. Les crédits délégués chaque année par l'Etat, doivent s'inscrire dans une dynamique partagée afin de permettre un effet levier pour la réduction du sans-abrisme. Pour cette dernière année du plan, il s'agit pour Bordeaux Métropole de reconduire l'action dédiée à la gestion et l'animation de la plateforme de captation du parc privé et d'aides aux propriétaires bailleurs.

### **2. Financement**

Les collectivités s'engagent sur toute la durée du plan à inscrire des crédits au titre de ces dépenses d'hébergement, d'accès au logement, d'accompagnement des publics vers ou dans le logement.

- Pour l'année 2018, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 223 500€ répartis comme suit :
  - o 106 350€ pour le Conseil départemental de la Gironde
  - o 117 150€ pour Bordeaux métropole

- Pour la seconde dotation 2019-2020, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 278 000€ répartis comme suit :
  - o 167 500€ pour le Conseil Départemental de la Gironde
  - o 110 500€ pour Bordeaux Métropole
  
- Pour la troisième dotation 2020 visant à compléter le financement des actions sur une année civile complète, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 35 500€ répartis comme suit :
  - o 35 500€ pour le Conseil Départemental de la Gironde
  
- Pour la quatrième dotation 2021, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 149 300€ répartis comme suit :
  - o 82 150€ pour le Conseil départemental de la Gironde
  - o 67 150€ pour Bordeaux Métropole

Pour rappel, les actions financées pour Bordeaux métropole pour les années 2018-2021 :

<b>ACTIONS BM 2018-2021</b>	<b>Financement BM</b>	<b>Financement ETAT/AMI</b>
<b>Poste de coordonnateur BM</b>	60 000€	60 000€
<b>Expérimentation du FSL sur 30 logements</b>	51 450€	51 450€
<b>Création d'une plateforme de captation parc privé et aides aux propriétaires bailleurs</b>	143 350€	158 350€
<b>Observation sociale</b>	25 000€	25 000€
<b>TOTAL</b>	<b>279 800 €</b>	<b>294 800€</b>

- Pour la cinquième et dernière dotation 2022, le soutien de l'Etat s'élève à un montant prévisionnel maximal de 110 000€ répartis comme suit :
  - o 60 000€ pour le Conseil Départemental de la Gironde,
  - o 50 000€ pour Bordeaux Métropole.

<b>ACTIONS BM 2022</b>	<b>Financement BM</b>	<b>Financement ETAT/AMI</b>
<b>Création d'une plateforme de captation parc privé et aides aux propriétaires bailleurs</b>	50 000€	50 000€
<b>TOTAL</b>	<b>50 000€</b>	<b>50 000€</b>

### 3. Suivi et Evaluation

Chaque collectivité a en charge la préparation d'un rapport d'exécution pour les actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage. Vous trouverez ci-joint le Rapport d'exécution à fin 2021 synthétisant l'ensemble des actions de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord conduites par les collectivités et ses partenaires sur le territoire. Le bilan devra faire l'objet d'une délibération en vue de transmission au Préfet.

Pour mémoire, les actions financées pour Bordeaux Métropole dans le cadre du plan quinquennal sont les suivantes :

- **Animation du dispositif : attribution de missions supplémentaires sur un poste existant de chargée de mission** à compter du 1er septembre 2018,

- animer l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route des actions,
- coordonner le dispositif.

Au titre de l'ingénierie du plan, le poste de coordonnateur a fait l'objet d'un cofinancement à 50% dans le cadre du Plan sur les enveloppes 2018-2019. Le poste est pérennisé sans co-financement depuis septembre 2020.

- **Mise en place d'un outil d'observation sociale.**

- produire un état des lieux actualisé et consolidé de la situation du sans-abrisme à l'échelle métropolitaine,
- favoriser une réflexion partagée sur l'évolution des besoins, visant à développer ou à conforter des actions partenariales innovantes à l'échelle girondine.

L'intérêt de cette mission confiée à l'agence PLACE est double : elle doit permettre d'une part de réaliser un état 0 du sans-abrisme et d'autre part de rendre visible les situations, souvent repérées par les acteurs du territoire, mais non exprimées auprès du SIAO (non-recours) afin de définir plus finement les publics les plus en difficultés et les actions à engager.

Le rapport a été finalisé au second trimestre 2021 et doit être présenté aux communes et aux acteurs de l'urgence sociale. Ce rendu précise à la fois les diverses formes de sans-abrisme repérées sur le territoire, la pluralité des acteurs de l'accompagnement et préconise la mise en place d'une observation sociale active qui pourrait prendre la forme d'un espace ressource vu comme outil opérationnel aux services des acteurs.

Cette étude sur le sans-abrisme a été cofinancée à 50% dans le cadre du plan Logement d'abord sur une partie de l'enveloppe 2018 et n'a pas fait l'objet de nouveau financement. Elle s'est déroulée sur 2019 et 2020 et fait l'objet d'un rapport complet.

Le financement complémentaire a été reporté sur les années suivantes (2021-2022) afin d'être fléché vers la mise en œuvre des préconisations.

- **Initiatives innovantes : expérimentation de la garantie FSL pour 30 ménages sans domicile accédant à un logement**

- accélérer l'accès au logement des personnes sans-abris,
- créer les conditions de l'autonomie des ménages dans un logement adapté,
- parvenir à une insertion durable dans le logement.

Le GIP-FSL 33 et la CD-HLM ont proposé une expérimentation de « 30 logements d'abord » visant l'accès au logement pérenne de public sans abris. La CD-HLM s'est engagée à mobiliser 30 logements (sur la métropole et le Pays du Libournais) pour des ménages sans abris, hébergés ou mal logés en leur permettant un accès en bail direct ou en sous-location sur une période définie et limitée. Le GIP-FSL s'engage à accorder une garantie FSL majorée à ces 30 ménages afin de permettre un accompagnement complet et individualisé. Cette expérimentation a pris fin en décembre 2020 : sur les 32 ménages accompagnés, 30 ont accédé à un logement dans le parc locatif social.

Cette action a été cofinancée à 50% dans le cadre du Plan à part égale avec le Département sur les enveloppes 2018 et 2019.

Elle fait l'objet d'un dernier cofinancement suivant les mêmes modalités pour l'année 2021 afin d'évaluer les effets de ce dispositif à moyen terme sur les ménages (2021-2022) mais aussi sur les modalités opérationnelles et les coopérations interprofessionnelles mises en œuvre et consolider ainsi les apports méthodologiques.

Un bilan intermédiaire a été réalisé en novembre 2021 et des questionnaires d'évaluation adressés aux ménages accompagnés, aux bailleurs et aux partenaires afin d'interroger plus finement le mieux-être et l'autonomie des ménages, leur parcours locatifs et les pratiques développées lors de cette expérimentation. Les résultats de cette enquête sont attendus d'ici la fin 2022.

- **Création d'une plateforme de captation du parc privé.**

- mise en place d'un numéro téléphonique dédié partagé entre les deux AIVS (agence immobilière à vocation sociale) et recrutement de 2 postes à mi-temps pour les 2 AIVS du territoire (SOLIHA et Le Prado),
- développement d'un outil informatique partagé et collaboratif pour suivre les contacts et la gestion de biens,
- incitation et sécurisation des propriétaires par le renforcement du fond de sécurisation, l'instauration de primes incitatives aux propriétaires bailleurs et la mise en place de garanties spécifiques pour les logements dédiés à des publics relevant du Logement d'Abord.

L'objectif quantitatif est de capter 100 logements conventionnés privés par an pour des ménages modestes et de loger 50 ménages « à la rue » directement dans le parc privé.

La plateforme « Louer Clé en main » lancée par délibération du 22 mars 2019 a fait l'objet d'un premier bilan fin 2020. Ce dernier a mis en évidence une meilleure coordination des acteurs sous l'égide de Bordeaux Métropole et du Département et le partage d'une ambition commune dans l'organisation de la captation du parc locatif privé.

D'un point de vue quantitatif, l'implication des structures porteuses de la plateforme a permis de capter 75 nouveaux logements à loyers maîtrisés sur la métropole, et d'expérimenter des modalités de gestion locative (intermédiation, gestion locative adaptée) adaptées au profil varié des locataires. Sur le territoire métropolitain, 9 ménages issus de la rue ont pu accéder directement à un logement privé (dont 6 à Bordeaux).

Cette action a été cofinancée à hauteur de 60% pour Bordeaux Métropole sur les enveloppes 2018 et 2019, et à hauteur de 50% pour le Département sur l'enveloppe 2019.

L'enveloppe financière dédiée est ventilée entre :

- financement des 2 ETP pour la plateforme de captation,
- communication auprès du grand public.
- abondement du fonds de garantie Bailleurs (sécurisation de la location en cas de dégradations ou d'impayés) et du Règlement d'Intervention bailleurs (primes incitatives au conventionnement).

Elle fait l'objet d'un nouveau cofinancement pour 2022 afin de permettre une montée en puissance de l'outil et son appropriation progressive par les bénéficiaires et les partenaires.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

**VU** la délibération n°2016-777 du 16 décembre 2016 portant approbation du PLU,

**VU** la délibération n°2018-81 du 16 février 2018 autorisant la candidature de Bordeaux Métropole au plan quinquennal pour le logement d'abord,

**VU** la délibération n°2019-167 du 22 mars 2019 relative à la mobilisation du parc privé – Développement du conventionnement de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et mise en œuvre du Plan logement d'abord dans le parc privé de Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** le principe de co-financement et d'engagements conjoints sur lequel repose l'appel à manifestation d'intérêt Logement d'abord pour lequel le territoire de Bordeaux Métropole en association avec le Conseil Départemental de la Gironde, a été retenu,

## DECIDE

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à attribuer les subventions aux structures porteuses des actions contractualisées entre l'Etat, le Conseil départemental et Bordeaux Métropole conformément aux engagements pris par les partenaires dans la convention pluriannuelle et ses avenants successifs,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à attribuer une subvention annuelle au Prado et à Soliha au titre de l'année 2022, d'un montant de 20 000€ chacune sur la base des bilans de leurs actions, sur le budget principal au chapitre 65, compte 65748, fonction 552, et à signer lesdites conventions et tout acte afférent,

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à abonder le fonds de garantie bailleurs à hauteur de 20 000€ en 2022 et les aides au conventionnement à hauteur de 40 000€ pour 2022.

Ces dépenses interviendront au chapitre 204, compte 20422, fonction 552 du budget 2022,

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à percevoir toutes les recettes afférentes à ce dispositif au titre de l'année 2022, soit 50 000 € au titre de la dotation de l'Etat (objet de l'avenant 4) sur le budget principal au chapitre 74, compte 74718, fonction 552,

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 4 ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du programme d'action Logement d'abord présenté dans ce rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	Pour expédition conforme,  le Conseiller délégué,  Monsieur Stéphane PFEIFFER
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	